

Statement

Minister for
International
Trade



Discours

Ministre du
Commerce
extérieur

89/52

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE PRÉSENTATION PAR
LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE,

DEVANT LE

FOREIGN PRESS ASSOCIATION

LONDRES (ROYAUME-UNI)

Le 13 octobre 1989

Je suis ici pour vous parler d'une crise de la conservation et de la gestion des stocks de poisson dans les eaux internationales du nord-ouest de l'Atlantique. La politique de surexploitation délibérée des précieuses ressources halieutiques du Grand Banc de Terre-Neuve menace d'avoir de sérieuses conséquences économiques, sociales, écologiques et, dans le contexte des relations Canada-CE, politiques.

Ces pratiques de pêche irresponsables se déroulent à 4 000 kilomètres des rives européennes, mais pratiquement à la porte du Canada. Nous attachons la plus grande importance à cette question parce que nous en subissons les plus tristes conséquences. Mais ce sur quoi je veux insister aujourd'hui est que cette surpêche, qui menace le bien-être de stocks de poisson indispensables, est un problème commun qui doit être résolu.

Le Canada a déjà subi les conséquences d'une surpêche incontrôlée. Entre les années 1950 et 1970, les flottes de l'Europe et de l'Asie ont dangereusement épuisé les stocks de poisson du nord-ouest de l'Atlantique. Ces flottes de pêche lointaine ont subi de fortes pertes en raison de la chute rapide des prises, mais l'impact a été surtout ressenti par les Canadiens dont les moyens de subsistance ont été réduits ou détruits par cette surpêche étrangère.

C'était la période de la limite de trois milles, qui a ensuite été étendue à douze milles. Conformément au nouveau droit de la mer, le Canada et d'autres nations ont porté leurs juridictions de pêche à 200 milles en 1977. Pour presque tous les États, la zone de 200 milles englobe la totalité des pêcheries côtières. Ce n'est pas le cas au Canada parce que le Grand Banc de Terre-Neuve, qui est la zone de pêche la plus importante du Canada, dépasse la limite de 200 milles dans deux zones communément appelées le Nez et la Queue du Banc. De plus, il y a à proximité une zone aux eaux peu profondes appelée le Bonnet flamand.

Les importants stocks de poisson du Grand Banc, surtout la morue et le poisson plat, traversent la limite de 200 milles lors de leurs migrations annuelles. Dans le jargon de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, on dit que ce sont des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

Pour ces stocks, le droit de la mer prévoit certains droits pour l'État côtier et certaines obligations pour les nations qui exploitent des flottes de pêche lointaine. Les États doivent coopérer à la conservation et à la gestion rationnelle des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles par le biais d'une organisation internationale. En 1979, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du nord-ouest (OPANO) était établie à cette fin.

L'OPANO compte 12 membres dont le Canada (en tant qu'État côtier), la CE, l'Union soviétique, la Norvège, le Japon et sept autres pays. Le Canada gère les pêcheries à l'intérieur de sa zone de 200 milles alors que l'OPANO gère les stocks du Grand Banc qui chevauchent la zone de 200 milles ainsi que les stocks de poisson du Bonnet flamand (entièrement situé à l'extérieur des 200 milles). Un stock de poisson est un peuplement distinct qui ne se mélange pas à un autre stock ou qui le fait à un degré très limité. Par gestion d'un stock de poisson, j'entends l'établissement du total des prises autorisées (TPA) pour ce stock, l'allocation de contingents de pêche et l'adoption d'autres mesures de conservation.

Après la mise en place de la zone de 200 milles en 1977, le Canada a sensiblement réduit les prises à l'intérieur de sa zone de 200 milles pour permettre la reconstitution des stocks de poisson. L'OPANO a de même réduit les prises dans le cadre d'une approche conservationniste, également pour permettre le repeuplement des stocks de poisson et pour assurer la durabilité à long terme des pêcheries.

Personne ne prétend que le Canada ou l'OPANO ont été des modèles de perfection en matière de gestion des pêcheries. Il y a toujours un certain degré d'incertitude, et des erreurs ont été commises. Mais jusqu'en 1986 il y a eu un engagement sincère et solide de la part du Canada et de tous les autres membres de l'OPANO envers la conservation et la bonne gestion des ressources.

Toutefois, depuis 1986 et l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CE, l'OPANO est confrontée à des problèmes majeurs. En 1986, la CE a subitement cessé d'appuyer et de respecter les mesures de conservation adoptées par l'Organisation. Elle commença plutôt à fixer ses propres contingents en dépit de toute logique de conservation: par exemple, le contingent de plie américaine au sud du Grand Banc dépassait de presque 18 fois celui fixé par l'OPANO.

Cette surpêche par la CE a fortement réduit les stocks de poisson. Un exemple significatif est celui des trois stocks de poissons plats du sud du Grand Banc. En 1986 les TPA fixés par l'OPANO sur la base de l'ensemble des avis scientifiques reçus pour ces stocks totalisaient 75 000 tonnes. Pour 1990, les TPA pour ces stocks ne représentent globalement que 34 900 tonnes. Soit une réduction de plus de 50% en quatre ans seulement.

Depuis 1986, année où elle a commencé sa politique de surpêche délibérée, la CE a reçu de l'OPANO des contingents totalisant 78 200 tonnes de poisson. Pendant cette période, elle s'est unilatéralement fixé des contingents totalisant 540 000 tonnes et a capturé un total de 410 000 tonnes, soit presque sept fois plus que les quantités que lui avait attribuées l'OPANO.

Le conseil scientifique de l'OPANO, dont les travaux représentent le consensus de tous ces membres, y compris ceux de la CE, a démontré que les stocks de poisson plat gérés par l'OPANO ainsi que ceux de morue au sud du Grand Banc manifestent des sérieux signes d'épuisement. Ces travaux ont indiqué la présence d'une forte pêche de poisson plat, de la part de la CE, dans les plus importantes zones de reproduction.

Le niveau excessif des prises communautaires est une partie du problème, mais la capture constante de poissons immatures dans les zones de reproduction reconnues aggrave la situation et est potentiellement désastreuse pour l'avenir. Par exemple, un échantillon prélevé au hasard le mois dernier dans la cale d'un chalutier espagnol contenait 275 poissons pesant globalement 113 livres ou 51 kilogrammes. Chaque poisson avait un poids moyen de 6,6 onces ou moins de 0,2 kilogramme et une longueur moyenne de 6,8 pouces ou 17,3 centimètres. Il s'agissait manifestement de poissons immatures. C'est comme ça qu'on détruit un stock de poisson.

Les agissements de la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique sont néfastes pour quatre grandes raisons.

- Premièrement, les pratiques actuelles de la CE sont le principal obstacle au bon fonctionnement de l'OPANO, une organisation internationale de conservation et de gestion des ressources absolument primordiale. Ces ressources ne peuvent tout simplement pas être adéquatement gérées si la CE rejette toutes les décisions de l'Organisation.
- Deuxièmement, la surpêche que pratique la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique endommage une ressource importante et nuit ainsi aux pêcheurs du Canada, à ceux des autres pays membres de l'OPANO et, en fin de compte, à ses propres pêcheurs.
- Troisièmement, la surpêche pratiquée par la CE dans le nord-ouest de l'Atlantique va nettement à l'encontre de la politique commune de pêche de la Communauté qui est mise en pratique et respectée dans les eaux de ses États membres. Alors que la

CE applique le principe de la stabilité relative dans l'octroi des contingents dans les eaux de ses États membres, elle a abandonné ce principe en ce qui a trait aux eaux sous la juridiction de l'OPANO en décidant unilatéralement de s'accorder des contingents plus élevés.

Quatrièmement, en tant qu'expression d'une préoccupation universelle, l'engagement de toutes les nations responsables envers le principe du développement durable est ignoré par la CE qui, en plus de prendre des quantités excessives de poisson, capture de grandes quantités de poissons immatures dans des zones de reproduction reconnues. Ceci donne un très mauvais exemple aux pays dont l'adhésion aux principes de développement durable est ardemment recherchée par la CE et le Canada en ce qui concerne les forêts tropicales, la désertification, la gestion des cours d'eau, la couche d'ozone et d'autres problèmes environnementaux.

Nous voulons simplement que la CE respecte les mesures de conservation adoptées par l'OPANO et qu'elle cesse de pêcher sans retenue dans le nord-ouest de l'Atlantique.

Il vaut sans doute la peine de souligner que des pays qui connaissent une situation interne des plus difficile, comme la Pologne, se sont engagés à respecter les principes de conservation des ressources qu'incarne l'OPANO. Il en va de même de l'URSS, du Japon, de la Norvège, de Cuba, de la République démocratique allemande, du Danemark au nom des îles Faeroe et du Groenland, ainsi que du Canada.

Selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ou Commission Brundtland, le développement durable doit répondre aux besoins actuels sans mettre en jeu la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins. La CE met en jeu la capacité des générations actuelles et futures d'exploiter ces ressources halieutiques d'une façon durable.

Le Canada a engagé un dialogue politique sur cette question avec la Communauté européenne et ses États membres. Le premier ministre Brian Mulroney, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Tom Siddon, et moi-même avons soulevé cette question avec la Commission et des ministres européens, et nous continuerons de le faire jusqu'à ce qu'elle soit réglée. La semaine prochaine, je livrerai le message du Canada aux ministres de la France et de l'Allemagne de l'Ouest.

Aujourd'hui, je m'efforce d'élargir ce processus en rencontrant ceux qui analysent, commentent et font rapport sur la politique européenne afin de les informer du sérieux et de l'urgence de la question.

Lors de la toute dernière rencontre de l'OPANO, la CE s'est abstenue pour la première fois de voter plutôt que de simplement s'opposer aux contingents de l'OPANO. D'ici les 60 prochains jours, la CE doit dire si elle entend respecter les mesures de conservation adoptées par tous les membres de l'OPANO ou si elle compte, encore une fois, s'octroyer unilatéralement des contingents à son usage propre. La situation de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique, qui va en s'aggravant, montre bien que le temps est venu pour la CE de revenir au sein de l'OPANO.

Nous nous engageons à respecter le principe d'un développement durable. La CE dit adhérer au même principe et cherche à montrer la voie au monde en matière d'environnement. Ce que nous demandons est que la CE se joigne à nous, ainsi qu'aux autres membres de l'OPANO, pour mettre en pratique en matière de pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique ce que nous prônons tous deux.